Lettre RAR, accusé non retourné

Par Matteyeux
Bonjour, Suite à un congé locatif j'ai envoyé une lettre RAR à ma propriétaire pour lui rappeler qu'elle doit me reloger puisque je suis un locataire protégé de plus de 65a et aux revenus modestes. Le suivi montre, la lettre reçue et signée il y a plus d'un mois.
Mais je n'ai pas reçu l'accusé réception que la poste qui ne m'a toujours pas donné d'explication après 3 réclamations semble avoir perdu. Est-ce que cela peut jouer en ma défaveur, surtout que je n'ai aucun retour de ma propriétaire qui risque de m'assigne à l'échéance fin Août pour quitter les lieux. Ma lettre date du 16 Juin. Cordialement Merci beaucoup.
Bonjour et bienvenue A quel délai de prévis êtes vous soumis ?
Par Matteyeux
Bonjour Six mois à compter du 1er Mars.
Suite à un congé locatif j'ai envoyé une lettre RAR à ma propriétaire pour lui rappeler qu'elle doit me reloger puisque je suis un locataire protégé de plus de 65a et aux revenus modestes.
Bonjour, Attention, si votre bailleur est lui-même âgé de plus de 65 ans ou s'il a aussi des revenus "modestes", il n'y a plus d'obligation de relogement.
Par Matteyeux
Bonjour Non Elle en a moins. Merci
Par janus2
Attention au ou !
Par Matteyeux
Et si elle avait un salaire en dessous du seuil ne devrait elle pas me prévenir ?
Par yapasdequoi

Bonjour, Non elle n'a pas besoin de vous informer. Il lui suffit d'ignorer votre demande de relogement.